

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012

2012 DASES 397G : Subventions à l'association Oeuvre de Secours aux Enfants (10e) dans le cadre des projets Entre amis et Séjour de vacances.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3.411-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer à l'association Œuvre de Secours aux Enfants deux subventions de fonctionnement d'un montant total de 2.500 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission ;

DELIBERE

Article.1.- Une subvention de fonctionnement de 500 euros est attribuée au titre de l'année 2012 à l'association l' Œuvre de Secours aux Enfants, 117 rue du Faubourg du Temple, Paris (10^e) dans le cadre de ses actions en direction des personnes âgées (projet « Entre amis ») (Tiers D00610 – SIMPA 8022 – dossier n° 2012_02633).

Article. 2 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée au titre de l'année 2012 à l'association l' Œuvre de Secours aux Enfants dans le cadre de ses actions en direction des personnes âgées (action « Séjour de vacances ») (Tiers D00610 – SIMPA 8022 – dossier n° 2012_02629).

Article.3.- Les dépenses correspondantes seront imputées à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2012 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.